



FORMATION INITIALE HABILITATION ELECTRIQUE BR/BC/B2V



**3 jours (21h)
présentiel**



**Chez vous ou
chez 2EPI**



**6 personnes
maximum**



**À partir de 900€
par personne**

PROGRAMME

- Notion d'électricité
- L'habilitation électrique
- Les zones d'environnement électrique
- Equipements de Protection Individuelle
- Equipements de Protection Collective
- Prévention des accidents.

SUPPORTS

Aide-mémoire remis en fin de formation.

ENCADREMENT

Organisme de Formation habilité par l'INRS Formateur titulaire du certificat valide.

OBJECTIFS

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com



- Être capable d'échanger sur les notions élémentaires d'électricité et les procédures d'habilitation électrique
- Être capable de réaliser en sécurité les travaux d'ordre électrique dans le respect des prescriptions de sécurité de la norme NCF 18-510/A1
- Être capable de réagir efficacement devant un accident ou un Incendie d'origine électrique
- Être capable d'intégrer une démarche globale de prévention en présence d'un risque électrique

PÉDAGOGIE

- Apport théorique
- Diaporama
- Vidéo
- Equipement de protection individuelle
- Tableau pédagogique en 24V
- Matériel divers pour mise en situation (création de ligne depuis le tableau pédagogique, recherche de panne, analyse, et réparation de la panne)

VALIDATION

Après l'évaluation, un avis sera proposé par le formateur compétent et communiqué à l'entreprise.

L'employeur aura la responsabilité d'établir le titre d'habilitation.

CERTIFICAT QUALIOPI

Notre exigence qualité est la vôtre. La certification QUALIOPI prouve notre engagement à vos côtés.

[Consulter le certificat](#)

PRÉREQUIS

Être majeur
-Avoir une aptitude médicale
-Maîtriser la langue Française (lire et parler)
-Être électricien

PUBLIC

Salarié / Agent devant procéder à de la recherche, de l'analyse, de la réparation de panne, ainsi que de la création.
-Salarié / Agent devant faire de la consignation
-Salarié/ Agent qui encadre des électriciens

LOGISTIQUE

Salle équipée et spacieuse permettant la réalisation des exercices

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

L'activité s'exerce par le salarié, lors de son activité professionnelle, au sein de son entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient suite à une demande de son employeur, dans le cadre de ses fonctions au sein de l'entreprise. Cette mission répond aux obligations fixées dans le code du travail:

-Art. L.4121-1: impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs

-Art. R.4544/10: L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Tout travailleur habilité au titre du présent article bénéficie d'un suivi individuel renforcé prévu aux articles R. 4624-22 à R. 4624-28 en application du II de l'article R. 4624-23.

DÉLAIS D'ACCÈS

Le délais estimé pour le début de la prestation suite à la demande du bénéficiaire est de 3 mois en moyenne.

DURÉE, LIEU

21 heures en présentiel, réparties en 3 fois 7 h.

La formation est réalisée sur site client qui doit être en conformité sur l'accès aux personnes en situation de handicap compatible avec la formation ou sur notre pôle formation de Valence.

Cette formation se déroule exclusivement en présentiel

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com



ACCESSIBILITÉ

Si des stagiaires sont concernés par un handicap (moteur, sensoriel, visuel, mentale, physique) une étude sera effectuée au cas par cas par notre référent handicap pour vérifier si l'handicap du stagiaire est en adéquation avec la formation et si des solutions peuvent être mise en place pour lui permettre de suivre la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

A l'issue de la formation chaque participant sera évalué lors d'exercices pratiques et sur la base d'un questionnaire d'évaluation sur les points importants du programme

Une attestation de fin de formation sera délivré à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation en présentiel et ayant satisfait les critères de validation.

TAUX D'OBTENTION - HABILITATION ELECTRIQUE BR/BC/B2V

2023 : N.C

TAUX DE SATISFACTION QUALITÉ - HABILITATION ELECTRIQUE BR/BC/B2V

2023 : N.C

2E.P.I.

6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com

